

Licenciement pour absence injustifié

Par Pancake, le 21/12/2012 à 22:44

[fluo]bonjour[/fluo] Quels sont les risques encourus pour l'employé qui se fait licencier pour absence injustifié : y a t'il des risques de préjudice pour les emplois à venir ??? merci de vos réponses

Par chaber, le 22/12/2012 à 06:29

bonjour

bonjour et merci sont des marques de politesse envers nos bénévoles (relire la charte du forum)

Par Lag0, le 22/12/2012 à 09:21

Bonjour,

Je ne vois pas bien de quels risques vous voulez parler.

Les employeurs futurs n'ont pas accès à la raison du licenciement. Le licenciement sera qualifié de faute simple ou faute grave, c'est tout ce que sauront les futurs employeurs.